

# Procédure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2003/0064(COD) codécision) Décision	Procédure terminée
Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006 Modification Décision No 163/2001/EC <a href="#">1999/0275(COD)</a>	
Sujet 3.30.01.02 Programmes et actions dans le secteur audiovisuel	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CULT</b> Culture, jeunesse, éducation, médias et sports		19/05/2003
		PSE <a href="#">VATTIMO Gianni</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets		
	<b>JURI</b> Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Agriculture et pêche</a>	<a href="#">2578</a>	26/04/2004
	<a href="#">Education, jeunesse, culture et sport</a>	<a href="#">2545</a>	24/11/2003
	<a href="#">Education, jeunesse, culture et sport</a>	<a href="#">2503</a>	05/05/2003
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Éducation, jeunesse, sport et culture</a>		

Événements clés			
16/04/2003	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2003)0188</a>	Résumé
05/05/2003	Débat au Conseil	<a href="#">2503</a>	
12/05/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
24/11/2003	Débat au Conseil	<a href="#">2545</a>	Résumé

27/01/2004	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
27/01/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A5-0027/2004</a>	
12/02/2004	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T5-0090/2004</a>	Résumé
12/03/2004	Publication de la proposition législative modifiée	<a href="#">COM(2004)0176</a>	Résumé
26/04/2004	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
29/04/2004	Fin de la procédure au Parlement		
30/04/2004	Signature de l'acte final		
30/04/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2003/0064(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification Décision No 163/2001/EC <a href="#">1999/0275(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 150
Etape de la procédure	Procédure terminée

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2003)0188</a>	16/04/2003	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES1163/2003</a> <a href="#">JO C 010 14.01.2004, p. 0008-0010</a>	24/09/2003	ESC	
Comité des régions: avis	<a href="#">CDR0166/2003</a> <a href="#">JO C 023 27.01.2004, p. 0024-0024</a>	09/10/2003	CofR	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A5-0027/2004</a>	27/01/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T5-0090/2004</a> JO C 097 22.04.2004, p. 0575-0601 E	12/02/2004	EP	Résumé
Proposition législative modifiée	<a href="#">COM(2004)0176</a>	12/03/2004	EC	Résumé
Document de suivi	<a href="#">COM(2008)0245</a>	08/05/2008	EC	Résumé

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

[Décision 2004/845](#)  
[JO L 195 02.06.2004, p. 0001-0001](#) Résumé

---

## Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

---

**OBJECTIF :** prolonger le programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA Formation - 2001/2005). **CONTENU :** le programme arrivera à son terme à un moment où des transformations majeures interviendront dans la structure et le fonctionnement de l'Union européenne. Plusieurs éléments importants feront certainement évoluer l'action communautaire dans le secteur de l'audiovisuel: l'Union européenne accueillera dix nouveaux États membres, la Conférence intergouvernementale produira des résultats inspirés de la Convention sur l'avenir de l'Europe, un nouveau Parlement européen sera élu et une nouvelle Commission sera nommée. Le secteur audiovisuel européen sera lui aussi affecté par ces changements, auxquels le programme devra s'adapter. Cependant, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire avec exactitude la portée et la forme de ces évolutions futures. Pour autant, il est essentiel d'assurer la continuité de l'aide communautaire au secteur et d'éviter toute perturbation des dispositifs qui soutiennent les objectifs communautaires définis dans le traité. En outre, les actions concernées touchent un grand nombre de professionnels du secteur audiovisuel européen. Dans ces circonstances, la Commission européenne propose : - que le programme actuel soit prolongé tel quel en 2006; - de porter le budget global du programme MEDIA Formation à 57,4 mios EUR.?

---

## Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

---

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la base de la révision à mi-parcours de la Commission des programmes audiovisuels MEDIA plus et MEDIA formation (2001-2005) ainsi que sur la base d'un document de la Présidence italienne. Ce document tire le constat de l'absence de cohérence des différentes politiques audiovisuelles et de leurs conséquences graves pour ce secteur, la concurrence des pays tiers en Europe étant notamment liée à l'insuffisance d'investissements de l'industrie dans la distribution, l'exploitation et le développement des oeuvres. L'industrie européenne fait face en ordre dispersé à la multiplication des services audiovisuels grâce à l'introduction des technologies numériques. Trois thèmes de discussion ont été soumis au Conseil par la présidence : - l'intégration des nouveaux États membres dans les principales actions du programme MEDIA (formation, développement, distribution) : les États adhérents soutenus par une majorité d'États membres ont souhaité disposer d'une discrimination positive en faveur des futurs États membres sous la forme d'un assouplissement des critères d'éligibilité au financement de programmes audiovisuels, notamment en matière de formation, et de mesures transitoires préférentielles en faveur de ces États; - l'incorporation de la technologie numérique dans les actions du programme à travers le développement des projets pilotes actuels : la majorité des États membres a noté l'importance et la rapidité de développement de la technologie numérique dans le secteur audiovisuel; - l'accès des PME du secteur audiovisuel au financement, en partenariat avec la BEI ; une majorité d'États membres a noté les difficultés d'accès des PME à ce secteur, soulignant la précarité de leur situation financière, reposant fréquemment sur la réussite d'un seul projet. Le Commissaire Reding a indiqué qu'elle présenterait une proposition de décision de "nouvelle génération" au premier trimestre 2004 qui couvrira les aspects réglementaires et les politiques de soutien en faveur de l'audiovisuel pour la période 2007-2013 (MEDIA). Elle a souligné l'importance revêtue par cet instrument dans le passé, notant que 90% des films distribués hors de leur territoire d'origine avaient bénéficié du soutien de MEDIA ces dernières années. Deux propositions de décision portant prorogation de l'actuel programme MEDIA Plus pour la durée d'un an (2006) sont actuellement à l'étude du Conseil et du Parlement européen.?

---

## Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

---

La commission a adopté le rapport de M. Gianni VATTIMO (PSE, I) qui approuve la proposition en première lecture de la procédure de codécision, sujette à un amendement qui demande que le budget consacré à MEDIA Formation soit augmenté de deux millions d'euros supplémentaires, conformément aux perspectives financières révisées en vue de l'élargissement. La commission demande également à la Commission de présenter un rapport d'évaluation complet et détaillé concernant le programme MEDIA Formation pour le 31 décembre 2005 au plus tard, en temps voulu pour que le Parlement puisse examiner la proposition relative à un nouveau programme MEDIA Formation prévu pour démarrer en 2007.

---

## Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

---

En adoptant le rapport de M. Gianni VATTIMO (PSE, I), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'amendements. Le Parlement juge essentiel que la Commission présente un rapport d'évaluation complet et détaillé concernant le programme MEDIA Plus pour le 31 décembre 2005 au plus tard, en temps voulu pour que l'autorité législative puisse examiner la proposition relative à un nouveau programme MEDIA Plus qui devrait démarrer en 2007 et pour que l'autorité budgétaire puisse évaluer la nécessité du nouveau cadre financier. Le Parlement demande également qu'un montant de 2 millions d'euros soit ajouté à l'enveloppe financière générale du programme pour l'UE à 25 (59,4 mios EUR au lieu de 57,4 mios EUR). Cette augmentation est conforme à la proposition de la Commission de modification des montants de référence des programmes de dépenses adoptés selon la procédure de codécision, pour tenir compte de l'élargissement.?

---

## Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

---

La proposition modifiée de la Commission incorpore les deux amendements adoptés en première lecture qui visent à : - préciser que la Commission présente un rapport d'évaluation complet et détaillé concernant le programme "MEDIA-formation" pour le 31 décembre 2005 au plus tard, de manière à permettre au Parlement européen et au Conseil d'examiner la proposition relative à un nouveau programme d'action communautaire dans le domaine audiovisuel, annoncé pour 2004 et qui devrait démarrer en 2007; - modifier le budget proposé par la Commission en remplaçant le montant de 57,4 mios EUR par le montant de 59,4 mios EUR. Le montant supplémentaire de 2 mios EUR doit permettre de tenir compte de l'incidence de l'élargissement en 2004 et en 2005.?

## Programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA-formation): prolongation jusqu'en 2006

---

OBJECTIF : prolonger le programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA Formation - 2001/2005). ACTE LÉGISLATIF : Décision 845/2004/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant la décision 163/2001/CE. CONTENU : le Conseil a adopté deux décisions du Parlement et du Conseil, telles que modifiées en première lecture par le Parlement européen, prorogeant tels quels pour 2006 les actuels programmes MEDIA-Formation et MEDIA Plus. Le programme MEDIA-Formation est un programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels. La décision stipule que la Commission présentera un rapport d'évaluation complet et détaillé concernant le programme "MEDIA-formation" pour le 31 décembre 2005 au plus tard, de manière à permettre au Parlement européen et au Conseil d'examiner la proposition relative à un nouveau programme MEDIA Formation, qui devrait démarrer en 2007. L'enveloppe financière est fixée 59,4 mios EUR de façon à permettre de tenir compte de l'incidence de l'élargissement en 2004 et en 2005. ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/04/2004.?